



Journée d'essai non rémunérée

Par **basko68**, le 13/11/2010 à 08:56

Bonjour,

Actuellement à la recherche d'un emploi, j'ai postuler pour une offre de mécanicien chez point s. Suite à ma candidature je reçus un coup de téléphone de leurs pars me demandant de faire une journée d'essai. Le lendemain à ma grande surprise on me donna un formulaire à signé où il était stipuler que j'acceptais de faire une journée d'essai afin de testé mes aptitudes et sans rémunération.

Je voulais savoir si cette pratique est normal et si elle est légal??

Merci pour vos réponses. Cordialement.

Par **aliren27**, le 13/11/2010 à 10:05

bonjour,

je pense que tout travail mérite salaire. Cependant, d'autres internautes vont intervenir et vous éclairer.

Cordialement